

*Expansion des exportations—Loi*

Les hommes d'affaires ont une bonne idée des difficultés parce qu'ils ont essayé des pertes commerciales. Malheureusement, nous ne pouvons pas en dire autant de ceux qui n'ont jamais connu rien d'autre que la Fonction publique et qui sont les produits de la bureaucratie gouvernementale.

Cette société ne peut pas tout faire. Son travail devrait consister à faciliter la vente de produits canadiens en assurant les effets à recevoir et en apportant son aide financière uniquement lorsque c'est absolument nécessaire. Je pense que si le président est recruté dans le secteur privé, il exercera un meilleur contrôle sur les objectifs réels de cette société de la Couronne que j'ai déjà énoncés.

Si ce projet de loi est mis en œuvre dans sa forme actuelle, le Parlement aura, selon moi, perdu tout contrôle. C'est évident. Chaque fois que le ministre des Finances (M. Lalonde) approuve une recommandation du conseil d'administration, le gouvernement peut automatiquement affecter des fonds à la Société. En fait, le gouvernement se contente de donner de l'argent sans que le Parlement puisse dire quoi que ce soit quant à la somme octroyée ou la façon dont elle est dépensée.

Si les amendements proposés sont adoptés—et les motions n°s 3 et 5 ont été rejetées—le Parlement donnera carte blanche au ministre des Finances pour souscrire le capital de la Société sans l'autorisation du Parlement. En outre, qu'elle reçoive ou non de l'argent du gouvernement, la Société pour l'expansion des exportations a le droit d'emprunter jusqu'à 20 milliards grâce à la réputation de solvabilité du Canada.

Mais le plus grave c'est que, si ces amendements sont adoptés, le gouvernement aura le droit d'autoriser des prêts inacceptables jusqu'à concurrence de 10 milliards. Cela me fait penser à d'autres prêts que le gouvernement a accordés sans l'autorisation du Parlement, par exemple à Maislin, Canadair, de Havilland et Petro-Canada, pour ne citer que quelques exemples.

A la suite de la prolifération des sociétés de la Couronne et de l'extension de leurs pouvoirs, les pouvoirs publics ont actuellement la haute main, directement ou indirectement, sur au moins le quart du capital-actions renouvelable de l'économie canadienne. Les entreprises d'État n'ont pas une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir utiliser au maximum leurs ressources. Elles ne sont pas non plus suffisamment expertes sur le plan de la gestion et des investissements. Il devient également plus difficile d'exercer un contrôle sur les personnes chargées de superviser les entreprises publiques. Selon les études, les contraintes imposées dans les entreprises privées sont nettement plus efficaces sur le plan de la productivité.

Ce n'est là qu'un des grands problèmes qui se posent actuellement dans la région de l'Atlantique. Je suppose que c'est un des principaux problèmes qui se sont posés depuis le 4 juillet, date à laquelle le ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané) a annoncé les intentions du gouvernement fédéral d'établir, unilatéralement, une grosse compagnie terre-neuvienne en prélevant 75 millions de dollars dans le Trésor fédéral, et en convertissant une dette de 80 millions en actions de la Banque de Nouvelle-Écosse. La société que cela donnerait serait la

propriété du gouvernement fédéral à 80 p. 100 étant donné que la Corporation de développement du Canada—autre société de la Couronne à participation fédérale de 48 p. 100—à 40 p. 100 du capital de Fishery Products. C'est un beau fouillis, monsieur le Président. La nouvelle société posséderait 16 usines de poisson et 65 chalutiers. Cela inquiète même des députés fédéraux: à preuve la question posée à la Chambre par le député de South West Nova (M<sup>me</sup> Campbell).

Les sociétés privées se demandent comment le gouvernement va faire pour que la nouvelle société nationalisée terre-neuvienne n'exerce pas de concurrence déloyale à l'encontre des sociétés privées du Canada de l'Atlantique. Il existe un sujet de préoccupation encore plus grave, c'est que le gouvernement n'a pas donné l'assurance que la pêche terre-neuvienne ne deviendra jamais une société de la Couronne ou qu'elle ne sera jamais gérée par une autre société de la Couronne, la Corporation de développement des investissements au Canada. Étant donné le penchant gouvernemental pour la nationalisation et la socialisation de l'industrie canadienne et pour la création sans fin de sociétés de la Couronne auxquelles il ne fixe ni bornes ni contrôle, j'estime que tout peut arriver.

Je demande au gouvernement de peser soigneusement les modifications à la loi sur l'expansion des exportations avant de mettre au monde ce qu'on a appelé un mouton à cinq pattes. Emprunter et prêter de l'argent, consentir des prêts hasardeux à des pays étrangers, c'est étendre ses tentacules et son empire dans une aventure que j'estime coûteuse et inefficace.

Cette société a été mise sur pied au départ pour garantir les opérations d'exportation. C'était là son but premier. Elle confirmait aux producteurs la solvabilité des clients étrangers et garantissait de régler les paiements des pays étrangers qui risqueraient d'être contrecarrés par le jeu des politiques nationales. A mon avis, c'est là l'activité la plus importante à laquelle la société peut s'adonner, et il faudrait la limiter aux choses pour lesquelles elle est le mieux équipée.

Enfin, monsieur le Président, si le projet de loi est voté il faudra voir quelle extension bureaucratique cela va prendre. En ce moment, la Société pour l'expansion des exportations a de luxueux bureaux à Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax, outre son siège à Ottawa. Elle a actuellement 613 personnes à son emploi. Cela fait près de 10 personnes pour chaque client d'un prêt, ou 1.5 personne pour chaque compte d'assurance. Cela témoigne de son manque de productivité. Pas étonnant que le pays soit dans le marasme!

A beaucoup d'égards, cette société est le type même de la prolifération bureaucratique du Canada. Pour cette seule raison, il faudrait que son activité soit bien tenue en laisse.

**M. le vice-président:** Le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley).

**M. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Merci, monsieur le Président. Plus tôt aujourd'hui M<sup>me</sup> le Président a nommé cette circonscription Fraser Valley-Est. Voilà une rectification qui me fait plaisir. Au moins je sais maintenant d'où je viens.